

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE et ses amendements

Date d'impression : 26.01.2016

Numéro de version 2

Révision: 26.01.2016

*** RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit** ACIDE PHOSPHORIQUE-ACIDE LACTIQUE ALIMENTAIRE
- **Code du produit** MP 005350
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées .**
- **Emploi de la substance / de la préparation** Industrie alimentaire.
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur :**
ECSA Chemicals AG
Burgauerstrasse 17
CH-9230 Flawil (SG)
Svizzera
Tel.: +41 (0)71 394 02 30
Fax: +41 (0)71 394 02 31
quality@ecsa.ch
- **Service chargé des renseignements :** Département sécurité du produit
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum
Tel. +41 44 251 51 51 (CH: 145)

*** RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS05 corrosion

Met. Corr.1 H290 Peut être corrosif pour les métaux.
Skin Corr. 1B H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS05

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
acide l-(+)-lactique
acide orthophosphorique
- **Mentions de danger**
H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- **Conseils de prudence**
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.

(suite page 2)

— CH/FR —

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE et ses amendements

Date d'impression : 26.01.2016

Numéro de version 2

Révision: 26.01.2016

Nom du produit ACIDE PHOSPHORIQUE-ACIDE LACTIQUE ALIMENTAIRE

(suite de la page 1)

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- 2.3 Autres dangers**- Résultats des évaluations PBT et vPvB****- PBT:** Non applicable.**- vPvB:** Non applicable.

* RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Mélanges**- Description :** Mélange composé des substances indiquées ci-après:**- Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 7664-38-2 EINECS: 231-633-2	acide orthophosphorique	☠ Met. Corr.1, H290; Skin Corr. 1B, H314	42,5%
CAS: 79-33-4 EINECS: 201-196-2	acide l-(+)-lactique	☠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Skin Irrit. 2, H315	40%

- Indications complémentaires :

INCI: PHOSPHORIC ACID

CAS 7664-38-2 Reg. no 01-2119485924-24-XXXX

CAS 79-33-4 Reg. no 01-2119474164-39-XXXX

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours**- Indications générales :**

Autoprotection du secouriste d'urgence

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

- après inhalation :

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.



En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

- après contact avec la peau :

Enlever les vêtements contaminés



Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Un traitement médical immédiat est nécessaire car des brûlures par acide non traitées provoquent des plaies difficilement guérissables

- après contact avec les yeux :

Rincer les yeux , pendant au moins 15 minutes sous l'eau courante en écartant les paupières; et consulter un médecin

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE et ses amendements

Date d'impression : 26.01.2016

Numéro de version 2

Révision: 26.01.2016

Nom du produit ACIDE PHOSPHORIQUE-ACIDE LACTIQUE ALIMENTAIRE

(suite de la page 2)

Protéger l'oeil intact

- après ingestion :

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Rincer la bouche avec de l'eau, seulement si la personne est consciente.

- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritation des voies respiratoires

Corrosion/irritation acute cutanée/oculaire

L'ingestion peut causer des brûlures à la bouche, la gorge et l'œsophage.

Troubles gastro - intestinaux

- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

*** RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

- 5.1 Moyens d'extinction**- Moyens d'extinction:**

Brouillard d'eau

Dioxyde de carbone

- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

oxydes de phosphore (POx)

oxydes de carbone (COx)

Une pression excessive peut se former dans les conteneurs exposés au feu avec des risque d'explosion.

- 5.3 Conseils aux pompiers**- Equipement spécial de sécurité :**

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie

Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive et des vêtements de protection contre les incendies (comprenant casque, manteau, pantalon, bottes et gants de pompier)

- Autres indications

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

*** RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante

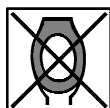
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Utiliser un neutralisant.

NaOH, Na₂CO₃

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Recueillir par moyen mécanique.

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination

Conformément aux instructions, éliminer le matériel rassemblé

- 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

(suite page 4)

— CH/FR —

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE et ses amendements

Date d'impression : 26.01.2016

Numéro de version 2

Révision: 26.01.2016

Nom du produit ACIDE PHOSPHORIQUE-ACIDE LACTIQUE ALIMENTAIRE

(suite de la page 3)

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

*** RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter le dégagement d'aérosols.

- Préventions des incendies et des explosions: Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Stockage :

- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Matériau approprié pour réservoirs et conduites : acier fin.

Polyéthylène haute densité (HDPE)

- Indications concernant le stockage commun :

Produits incompatibles:

alcalines

agents réducteurs

métaux

oxydants forts

- Autres indications sur les conditions de stockage :

Prudence en cas d'ouverture répétée de emballages entamés

Tenir les emballages hermétiquement fermés

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

*** RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

- 8.1 Paramètres de contrôle

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

7664-38-2 acide orthophosphorique (25-50%)

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 2 mg/m ³ Valeur à long terme: 1 mg/m ³ SSc;
--------------	--

- DNEL

7664-38-2 acide orthophosphorique

Inhalatoire	DNEL Acute short - term exposure-local effects	2 mg/m ³ (wrk)
	DNEL Long exposure-local effects	0,73 mg/m ³ (consumers)
	DNEL Long term exposure- local effects	1 mg/m ³ (wrk)

- PNEC

79-33-4 acide l-(+)-lactique

PNEC	10 mg/l (STP) 1,3 mg/l (freshwater)
------	--

- 8.2 Contrôles de l'exposition

Équipements appropriés:

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Tenir éloignées les sources d'incendie

- Equipement de protection individuel :

- Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE et ses amendements

Date d'impression : 26.01.2016

Numéro de version 2

Révision: 26.01.2016

Nom du produit ACIDE PHOSPHORIQUE-ACIDE LACTIQUE ALIMENTAIRE

(suite de la page 4)

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser

- Protection respiratoire :

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Filtre: P2; P3

- Protection des mains :

Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Gants résistant aux produits chimiques (EN374)

- Matériau des gants

Caoutchouc naturel (Latex)

Caoutchouc nitrile

Butylcaoutchouc

Gants in FKM (Fluoro carbon rubber).

- Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- Protection des yeux :

Lunettes de protection hermétiques.

L'équipement doit être conforme à EN 166.

- Protection du corps :

Utiliser une tenue de protection.

Porter des vêtements de travail à manches longues.

Chaussures de sécurité.

- Limitation et contrôle de l'exposition environnementale

Empêcher le produit d'arriver aux cours d'eau et dans les égouts.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**- Indications générales.****- Aspect:**

Forme : liquide
Couleur : incolore à jaunâtre

- Odeur : caractéristique**- Seuil olfactif:** Non déterminé.**- valeur du pH:** acide**- Modification d'état****Point de fusion :** non déterminé**Point d'ébullition :** non déterminé**- Point d'éclair :** non applicable**- Inflammabilité (solide, gazeux) :** Non applicable.**- Température d'inflammation :** non disponible**- Température de décomposition :** Non déterminé.**- Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif.**- Limites d'explosion :****inférieure :** Non déterminé.**supérieure :** Non déterminé.**- Propriétés comburantes** non disponible**- Pression de vapeur :** Non déterminé.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE et ses amendements

Date d'impression : 26.01.2016

Numéro de version 2

Révision: 26.01.2016

Nom du produit ACIDE PHOSPHORIQUE-ACIDE LACTIQUE ALIMENTAIRE

(suite de la page 5)

- Densité :	
Densité relative.	Non déterminé.
Densité de vapeur.	Non déterminé.
Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
- Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	
	soluble
- Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	
	Non déterminé.
- Viscosité :	
dynamique :	Non déterminé.
- 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

*** RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

- **10.1 Réactivité** Voir "Possibilité de réactions dangereuses"
- **10.2 Stabilité chimique** Stable dans les conditions normales d'utilisation
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
 Dégagement de gaz / vapeurs toxiques
 Réactions au contact des métaux par formation d'hydrogène
 réaction exothermique avec des substances alcalines
- **10.4 Conditions à éviter** Sources de chaleur et d'ignition
- **10.5 Matières incompatibles:**
 métaux
 agents de réduction forts
 alcalines
 agents oxydants forts
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
 Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
 Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone
 Oxydes phosphorés

*** RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

7664-38-2 acide orthophosphorique		
Oral	LD50	2600 mg/kg (rat) (OECD 423)
Dermique	LD50	>3160 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50	25,5 mg/m ³ (mouse)
79-33-4 acide l-(+)-lactique		
Oral	LD50	3543 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4h	>7,94 mg/l (rat)

- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :**
 Test sur le lapin.
 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- **des yeux :**
 Test sur le lapin
 Provoque des lésions oculaires graves.

(suite page 7)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE et ses amendements

Date d'impression : 26.01.2016

Numéro de version 2

Révision: 26.01.2016

Nom du produit ACIDE PHOSPHORIQUE-ACIDE LACTIQUE ALIMENTAIRE

(suite de la page 6)

- Sensibilisation :

Non-sensibilisant pour la peau.

Test on CAS 79-33-4 (Buehler test on guinea pig)

- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Non susceptible d'être un mutagène.

In vitro Mammalian Cell Gene Mutation test: négatif (OECD 476)

In vitro mammalian chromosome aberration test: négatif (OECD 473)

Bacteria Reverse Mutation Test ; Results: négatif (OECD 471)

Non susceptible d'être toxique pour la reproduction.

Orthophosphoric acid CAS 7664-38-2:

OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test): Négatif

Prenatal Developmental Toxicity Study : négatif (OECD 414)

NOAEL (developmental toxicity) : ≥ 370 mg/kgNOAEL (maternal toxicity) : ≥ 370 mg/kg**- Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**- Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

* RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité**- Toxicité aquatique :****7664-38-2 acide orthophosphorique**

EC50/48h >100 mg/l (daphnia magna) (OECD 202)

EC50/72h >100 mg/l (desomdemus subspicatus)

79-33-4 acide l-(+)-lactique

LC50/96h 320 mg/l (brachydanio rerio)

EC50/48h 250 mg/l (daphnia magna) (OECD 202)

EC50 3500 mg/l (selenastrum capricornutum) (70h - OECD 201)

- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.**- 12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.**- 12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.**- Autres indications écologiques :****- Indications générales :**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**- PBT:** Non applicable.**- vPvB:** Non applicable.**- 12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets**- Recommandation :**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

(suite page 8)

CH/FR —

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE et ses amendements

Date d'impression : 26.01.2016

Numéro de version 2

Révision: 26.01.2016

Nom du produit ACIDE PHOSPHORIQUE-ACIDE LACTIQUE ALIMENTAIRE

(suite de la page 7)

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

- **Emballages non nettoyés :**

- **Recommandation :**

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU	
- ADR, IMDG, IATA	UN1805
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
- ADR	1805 ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION mélange
- IMDG	PHOSPHORIC ACID, SOLUTION mixture
- IATA	Phosphoric acid solution mixture
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
- ADR	
	
- Classe	8 (C1) Matières corrosives.
- Étiquette	8
- IMDG, IATA	
	
- Class	8 Matières corrosives.
- Label	8
- 14.4 Groupe d'emballage	
- ADR, IMDG, IATA	III
- 14.5 Dangers pour l'environnement:	
- Polluant marin :	Non
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
- Indice Kemler :	Attention: Matières corrosives.
- No EMS :	80
- Segregation groups	F-A,S-B
- Stowage Category	Acids
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	
- Indications complémentaires de transport :	
- ADR	
- Quantités limitées (LQ)	5L
- Quantités exceptées (EQ)	Code: E1
	Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
	Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
- Catégorie de transport	3
- Code de restriction en tunnels	E

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE et ses amendements

Date d'impression : 26.01.2016

Numéro de version 2

Révision: 26.01.2016

Nom du produit ACIDE PHOSPHORIQUE-ACIDE LACTIQUE ALIMENTAIRE

(suite de la page 8)

- IMDG	
- Limited quantities (LQ)	5L
- Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
- "Règlement type" de l'ONU:	UN 1805 ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION MÉLANGE, 8, III

*** RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Regulation (EC) n° 1907/2006

Regulation (EC) n° 1272/2008

Regulation (EC) n° 830/2015

Regulation (EC) n° 487/2013

OPChim 813.11

- Prescriptions nationales :

- Classe de pollution des eaux :

Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant

- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

*** RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Phrases importantes

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

- Service établissant la fiche technique : Département sécurité du produit

- Contact : quality@ecsa.ch

- Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Met. Corr.1: Corrosive to metals, Hazard Category 1

Skin Corr. 1B: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 1B

Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2

Eye Dam. 1: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 1

- . Sources.

GESTIS (database on hazardous substances)

ECHA Registered Substances Database

(suite page 10)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE et ses amendements

Date d'impression : 26.01.2016

Numéro de version 2

Révision: 26.01.2016

Nom du produit ACIDE PHOSPHORIQUE-ACIDE LACTIQUE ALIMENTAIRE

(suite de la page 9)

Regulation (EC) n° 1907/2006

Regulation (EC) n° 1272/2008

Regulation (EC) n° 487/2013

Regulation (EC) n° 830/2015

- * **Données modifiées par rapport à la version précédente**

— CH/FR —